



Tribunal de grande instance?

Par **mickyy**, le **02/06/2008** à **16:18**

J'ai déposer une plainte "mise en danger de la vie d'autrui par un manque au règlement .
21/08/07

mon dossier a été transmis au procureur de la republique de guadeloupe et je voulais savoir
qu'elle recours je pourrai avoir pour savoir ou en est cette plainte .

J'ai envoyé une lettre recommandée pour pouvoir saisir un juge d'instruction et je n'ai jamais
reçu la confirmation de mon recommandé.

Donc que me conseilleriez vous maintenant?

Par **wolfram**, le **24/08/2008** à **19:51**

Patience

Au TGI de MEAUX, j'avais déposé ma plainte pour dénonciation calomnieuse en janvier 2008

Première relance en mai, pas de réponse

Deuxième relance début juillet, pas de réponse.

C'est un consultant sympa de l'association d'aide aux victimes qui a accès aux fichiers du
Proc qui nous a dit que ma plainte avait été enregistrée en juin.

Je viens d'être contacté par la police pour être auditionné sur le sujet.

Auprès du TGI, il doit y avoir une association d'aide aux victimes, consultez la.

A tout hasard adressez une demande par écrit au secrétariat du Procureur de la République.

Bon courage.

Michel